

Dossier spécial

■ Marchés financiers

Quelles alternatives
au monétaire ?

Juin 2016



Quelles alternatives au monétaire ?

Ces dernières années, la performance des placements monétaires a fortement diminué. Longtemps proche de 3 %, elle peine aujourd'hui à rester positive.

Qu'est-ce qu'un placement monétaire ?

Un placement monétaire est principalement composé d'emprunts émis par des entreprises ou des Etats pour une courte période (de 1 jour à quelques mois).

Du fait de la courte durée et de la qualité des émetteurs de ces emprunts, les placements monétaires présentent un risque faible. En contrepartie, ils offrent une espérance de rendement faible.

Les placements monétaires ont pour indice de référence l'[Eonia](#).

Pourquoi cette baisse des marchés monétaires ?

L'évolution de l'indice Eonia dépend de celle des [taux directeurs de la Banque centrale européenne \(BCE\)](#).

Pour soutenir l'économie de la zone euro, la Banque centrale européenne a fortement abaissé ses taux, ce qui a logiquement

entraîné la baisse de rendement des placements monétaires.

A ce jour, les marchés n'anticipent pas de remontée de ces taux à moyen terme.

Définitions

L'indice Eonia :
Indice reflétant l'évolution du marché monétaire euro au jour le jour.

FOCUS

Les taux directeurs de la BCE

taux de refinancement : taux auquel les banques se refinancent auprès de la Banque centrale européenne,

taux de la facilité de dépôt : taux de rémunération des dépôts des banques auprès de la BCE.

A travers ces taux directeurs, la BCE oriente les taux qui seront appliqués aux entreprises et aux particuliers, et régule ainsi l'activité économique de la zone euro. Son évolution dépend de la politique monétaire conduite par la Banque centrale européenne.

Quelles alternatives au monétaire ?

Etes-vous concerné(e) ?

Les placements **monétaires**, peu risqués, sont particulièrement **adaptés** pour les épargnants qui ont besoin de leur épargne à **très court terme**, et notamment : à l'approche de la mise en disponibilité de l'épargne ou en cas de déblocage anticipé

Et si vous placez votre épargne **pour une période plus longue** ?

Les placements monétaires, actuellement très peu rémunérateurs, ne permettent plus de préserver votre capital une fois corrigé de l'inflation.

Comment réagir ?

Votre épargne est investie sur des placements monétaires ?
Vous n'en avez pas besoin à court terme ?

Voici quelques repères pour vous aider à faire le point :

1 **Consultez** les supports de placement de vos dispositifs d'épargne salariale. Ils sont classés par niveau de risque croissant (de 1 très faible à 7 très risqué).

2 **Vérifiez** votre profil d'investisseur : il représente le risque que vous êtes prêt à prendre dans l'espoir de faire fructifier votre épargne.

3 **Choisissez** le(s) placement(s) le(s) mieux adapté(s) à votre situation, en fonction de votre profil d'investisseur et de l'horizon de votre placement.

Risque plus faible							Risque plus élevé	
rendement potentiellement plus faible							rendement potentiellement plus élevé	
1	2	3	4	5	6	7		

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
La catégorie de risque associée à chaque fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps



www.pee.credit-du-nord.fr

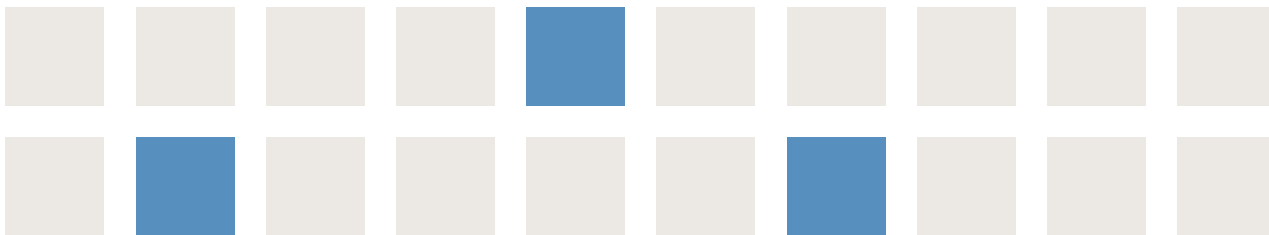
Rendez-vous sur votre site, rubrique "Vos simulateurs"

FOCUS

Inflation

Définition : l'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix (Source : INSEE).

Exemple : vous avez placé 100 € de capital pour 5 ans en 2011. Entre 2011 et 2015, l'inflation a été de 5,5 %. Supposons que sur cette période, votre placement vous ait rapporté 1 %. Aujourd'hui, en 2015, vous récupérez 101 € de capital, mais aurez perdu 4,5 € de pouvoir d'achat.



Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des Fonds Communs de Placement d'Entreprise présentés dans ce document ("les FCPE") et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis.

Crédit du Nord décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite de ces informations et des conséquences qui pourraient en découler notamment au niveau des décisions qui pourraient être prises ou des actions qui pourraient être entreprises à partir de ces informations. Investir implique des risques : les performances passées des FCPE ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts des FCPE sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des FCPE peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les FCPE, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque fonds. Les Documents d'Information Clés pour l'Investisseur des FCPE, visées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion ou téléchargeable depuis le site dédié à l'épargne salariale.

BANQUE CRÉDIT DU NORD - SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 890 263 248 € - SIREN 456 504 851 RCS LILLE - SIÈGE SOCIAL : 28 PLACE RIHOUR - 59000 LILLE - SIÈGE CENTRAL 59 BOULEVARD HAUSSMANN - 75008 PARIS - SOCIÉTÉ DE COURTAGE D'ASSURANCE IMMATRICULÉE A L'ORIAS SOUS LE N° 07 023 739

Crédit du Nord
PLUS LOIN, AVEC VOUS

